

LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

<https://www.invalidesdeguerre.org>

fondation@invalidesdeguerre.org



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET
75007 PARIS

Métro : La Tour-Maubourg (ligne 8)

Téléphone : 01 44 11 32 70

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L. 125-10, L. 133-1, L. 132-1 OU L. 132-2 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

LA FRANCE AU CŒUR AVEC LES LYCÉES MILITAIRES DE LA DÉFENSE

DEPUIS près de deux ans, nous sommes sous l'emprise de la Covid, aussi, sortant des sentiers battus, j'ai le plaisir de vous informer que nous venons d'organiser notre premier concours interlycées militaires de la Défense, intitulé **La France au Cœur**.

Dans la catégorie *Candidat libre*, le prix d'honneur a été décerné à Marie Delpino, élève de seconde de l'École des Pupilles de l'Air, que notre jury a retenue pour la qualité de son travail, apprécié de tous.

Sans reprendre l'ensemble de son devoir qui va de la Grande Guerre de 14/18 aux attentats terroristes de ces dernières années, je vous livre, avec son accord et celui de ses parents, ce texte extrait de son introduction :

« France, c'est à toi que j'adresse cette lettre, c'est vers toi que mes mots s'envolent pour que nul n'oublie jamais celles et ceux qui t'ont servie, qui t'ont protégée, qui t'ont portée.

T'aimer, France, c'est aimer tes enfants. Mère patrie, tu veilles sur eux jalousement, au nom de la République, élaborant des lois, défendant courageusement des droits, recherchant l'équité, pour que les tiens puissent vivre libres et en paix ;

Mais dans ta grande famille, France, tes plus fidèles enfants sont ces femmes et ces hommes qui se sont engagés à tes côtés, qui ont accepté de prendre les armes pour te défendre et te protéger, celles et ceux que l'on nomme soldats.

Soldats du feu, soldats de l'air, soldats de terre, soldats de mer, ils ont traversé l'Histoire, ils ont écrit ton Histoire, France, sans jamais faillir, sans jamais fuir, sans jamais baisser les bras : ils sont ta mémoire.

France, comment t'aimer sans aimer tes soldats. »

Sans rien ajouter à ces propos, en félicitant notre lauréate, j'ai une pensée pour nos adhérents et nos veuves dont quelque 80% ont vécu la guerre d'Algérie.

Ne les oublions pas !

André Auberger
président de la Fondation

Sommaire

trimestriel - 99^e année

n° 818 - juillet-septembre 2021

Page 33

Édito

Page 34

Lieux et symboles
de la République : *Le drapeau*

Page 36

Les hauts lieux de la mémoire
nationale et les nécropoles

Page 38

La boutique du Bleuet de France
1937-Inauguration du siège des Plus
grands invalides de guerre

Page 39

À lire ...

Page 40

97^e ravivage de la Flamme

Page 42

Souvenirs du 14-Juillet

Page 44

Rapport du Sénat sur les finances 2020

Page 45

Plan "Ambition-Armées Jeunesse"

Page 46

Handicap & Accessibilité n° 28

Page 47

Nos camarades décédés

Page 48

À votre écoute : une plateforme
téléphonique à l'écoute du monde
combattant

Cotisations 2021

Le drapeau

par Mathilde Larrère

maîtresse de conférences en histoire contemporaine

Les trois couleurs accolées pour la cocarde révolutionnaire au lendemain de la prise de la Bastille étaient devenues drapeau sur les champs de bataille. Elles avaient traversé la Révolution puis l'Empire. Mais dès leur retour, en avril 1814, les Bourbons font hisser un drapeau blanc sur les Tuileries et l'imposent comme nouveau pavillon national. Les trois couleurs, désormais interdites, deviennent immédiatement séditeuses. Elles resurgissent lors des Trois Glorieuses qui renversent Charles X en juillet 1830. Les drapeaux tricolores, confectionnés à la hâte, coiffent les monuments conquis avant que Louis-Philippe ne proclame officiellement que « la Nation retrouve ses couleurs ».

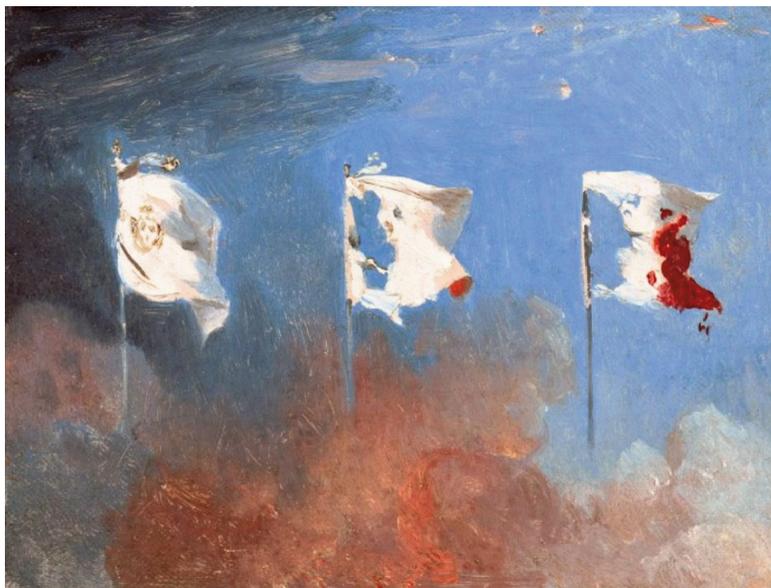
Voilà ce que représente l'esquisse que Léon Cogniet réalise au lendemain de la révolution de Juillet. Trois drapeaux (comme les trois journées insurrectionnelles) y émergent d'une fumée qui évoque les combats révolutionnaires. Le premier, sur un ciel menaçant, est le drapeau blanc de la Restauration, orné à son sommet d'une fleur de lys et décoré des armes de France. Sur le deuxième, le symbole monarchique déchiré laisse apparaître le ciel, cependant qu'un repli se teinte de rouge. Le troisième drapeau trône dans un ciel dégagé ; il a perdu sa fleur de lys, et le repli rouge se révèle être une tache de sang dont les dernières gouttes perlent encore. Le bleu du ciel, le blanc du drapeau déchiré et le rouge du sang reconstituent les trois couleurs révolutionnaires. Le ciel menaçant

et la fumée noire symbolisent la première Glorieuse, journée des premiers engagements ; la fumée flamboyante et le ciel qui se dégage évoquent le 28 juillet, jour des combats les plus violents mais aussi les plus décisifs ; la fumée blanche, moins importante, et le ciel désormais pur représentent la victoire acquise le 29 juillet. La figuration réaliste du sang composant la dernière bande de couleur prend place dans un mouvement général de sacralisation du sang fondateur des martyrs.

La captation du drapeau révolutionnaire par la monarchie de Juillet a pour effet de lui faire perdre sa portée subversive désormais endossée par le drapeau rouge. Ancien drapeau de la loi martiale qui permettait de tirer sur le peuple (octobre 1789), symbole de la répression, il était devenu, à la faveur d'un retournement, le drapeau des insurgés du 10 août 1792, puis l'emblème des sans-culottes. Brandi lors des émeutes qui menacent le trône orléaniste (notamment le 5 juin 1832), il est alors porteur du programme de démocratie sociale des républicains de l'époque. C'est ce même drapeau rouge que les plus radicaux des révolutionnaires de 1848 voudraient faire adopter à la toute jeune République sortie des barricades de février - espérant imposer le programme de la Sociale. Dépêché place de Grève par le gouvernement provisoire qui ne veut pas de ce qu'il considère comme une « défaite symbolique pour l'ordre » (selon le ministre des Finances), Lamartine, alors ministre des Affaires étrangères,

est chargé de convaincre la foule. Le voici qui évoque « le drapeau tricolore d'une révolution d'unanimité et de fraternité, celui (...) de nos armées victorieuses, (...) qui a fait le tour du monde » contre « ce drapeau de sang, l'étendard de combat à mort, entre les citoyens d'une même patrie (...) qui n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 (allusion à la loi martiale et la fusillade du 17 juillet 1791) ». Il emporte l'adhésion. Le drapeau tricolore sera celui de la République de février, puis de la République conservatrice d'après avril, avant que d'être récupéré par l'Empire.

Il n'était pas évident pour les républicains parvenus à triompher de l'Ordre moral monarchique à la fin des années 1870 de savoir quel drapeau adopter. Ils avaient combattu le drapeau blanc des légitimistes, avaient écrasé dans le sang le drapeau rouge des communards... ce serait donc le tricolore, quand bien même il aurait pu évoquer l'Empire honni qui l'avait allègrement utilisé. Le 30 juin 1878, les républicains modérés, qui viennent de remporter les élections de 1877 et tiennent désormais le gouvernement, organisent une grande fête nationale qui porte au programme, entre autres réjouissances, le pavoiement des Champs-Élysées, de la rue Saint-Denis et de la rue Montorgueil, ces deux dernières étant immortalisées par Monet (nous avons ici la première). Le succès de la fête témoigne de l'adhésion au régime mais également au drapeau. ■



Les drapeaux.

Léon Cogniet, huile sur toile,
 esquisse, 1830
 © Orléans, Musée des Beaux-arts/
 François Lauginie.

Pour le drapeau tricolore

Voilà ce qu'a vu le soleil d'hier, citoyens ! Et que verrait le soleil d'aujourd'hui ? Il verrait un autre peuple, d'autant plus furieux qu'il a moins d'ennemis à combattre, se défier des mêmes hommes qu'il a élevés hier au-dessus de lui, les contraindre dans leur liberté, les avilir dans leur dignité, les méconnaître dans leur autorité, qui n'est que la vôtre ; substituer une révolution de vengeances et de supplices à une révolution d'unanimité et de fraternité, et commander à son gouvernement d'arborer, en signe de concorde, l'étendard de combat à mort entre les citoyens d'une même patrie !

Ce drapeau rouge, qu'on a pu élever quelquefois quand le sang coulait comme un épouvantail contre des ennemis, qu'on doit abattre aussitôt après le combat en signification de réconciliation et de paix. J'aimerais mieux le drapeau noir qu'on fait flotter quelquefois dans une ville assiégée, comme un linceul, pour désigner à la bombe les édifices neutres consacrés à l'humanité et dont le boulet et la bombe mêmes des ennemis doivent s'écarter. Voulez-vous donc que le drapeau de votre République soit plus menaçant et plus sinistre que celui d'une ville bombardée ?

(...) Citoyens, vous pouvez faire violence au gouvernement, vous pouvez lui commander de changer le drapeau de la nation et le nom de la France. Si vous êtes assez mal inspirés et assez obstinés dans votre erreur pour lui imposer une République de parti et un pavillon de terreur, le gouvernement, je le sais, est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se déshonorer en vous obéissant. Quant à moi, jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devez le

répudier plus que moi, car le drapeau rouge que vous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie.

Alphonse de Lamartine, Discours à l'Hôtel de Ville de Paris, le 25 février 1848.

Rue Saint-Denis, fête du 30 juin 1878

Claude Monet, huile sur toile, vers 1878
 © C. Lancien. C. Loisel/ Réunion des Musées Métropolitains Rouen Normandie



LES HAUTS LIEUX DE LA MÉMOIRE NATIONALE ET LES NÉCROPOLES : DES LIEUX D'INNOVATION

Parmi le riche patrimoine de pierre qui porte, en France et à l'étranger, l'histoire et la mémoire nationales, il est des lieux en perpétuelle évolution. Les hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN) et les nécropoles nationales sont au cœur d'une politique de valorisation qui tend à en faire des lieux de commémoration innovants.



Illumination de la nécropole de Belfort, 10 novembre 2018.

© Samuel Carnovali

Les 275 nécropoles, les quelques 2.200 carrés militaires répartis sur le territoire national, les 10 hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN) et le millier de lieux de sépultures à l'étranger, sites sous la responsabilité du ministère des armées, sont les lieux de souvenir et de recueillement où sont organisées les principales cérémonies commémoratives.

RÉVÉLER LA PUISSANCE ÉVOCATRICE DES LIEUX

La direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) met en œuvre, chaque année, avec le concours de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) en France et en Afrique du Nord et des postes diplomatiques dans les autres pays étrangers, un programme d'actions commémoratives en lien avec les cycles mémoriels en cours. Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, ce sont plus d'une centaine de cérémonies qui se sont tenues dans l'ensemble des

nécropoles et des HLMN, faisant de ces lieux de mémoire le lien physique entre la société d'aujourd'hui venue rendre hommage et les combattants morts pour la France qui y sont inhumés (nécropoles) ou dont la mémoire est rappelée (HLMN).

À titre d'exemple, le 10 novembre 2018, à l'occasion du centenaire de l'Armistice, la DPMA a fait illuminer, lors d'une veillée, les nécropoles les plus emblématiques de la Première Guerre mondiale, événements qui ont réuni de nombreux Français. Grâce à ces cérémonies, ces lieux de mémoire ont connu un regain de fréquentation et leur puissance évocatrice s'est révélée au grand public.

Consciente du rôle d'acteurs de la commémoration joués par ces lieux, la DPMA a alors développé des outils innovants afin de rendre ces sites plus attractifs et plus compréhensibles pour les jeunes générations.

DES OUTILS DE MÉDIATION INNOVANTS

L'évolution des besoins et des attentes des visiteurs a rendu nécessaire l'élaboration de projets de mise en valeur tournés vers la transmission de la mémoire aux jeunes générations. À leur manière, ces actions de valorisation innovantes contribuent à l'acte commémoratif individuel ; celui-ci ne s'exprimant pas uniquement lors de cérémonies, mais dès lors que le visiteur découvre un site ou s'intéresse à un fait mémoriel.

Dans cet objectif, le ministère des armées a mis en place depuis quelques années des équipements numériques dans ses propres sites. Soucieux de faciliter la transmission de la mémoire auprès des jeunes, il a investi pour renouveler la médiation dans plusieurs hauts lieux, comme au Mémorial du débarquement et de la libération en Provence au Mont-Faron. Sa récente rénovation a permis d'adapter le mémorial au public du XXI^e siècle grâce à différents équipements innovants : douche sonore,

film immersif, borne interactive, etc. En Belgique, les principaux cimetières militaires français ont été équipés de QR code permettant d'avoir accès à la base numérique qui recense les fiches militaires des quelque 34.000 soldats français "morts pour la France" inhumés dans le pays.

La DPMA a également fait réaliser des vidéos immersives à 360° de quatre HLMN (nécropole de Notre-Dame de Lorette, nécropole de Douaumont et la tranchée des baïonnettes, prison de Montluc, mémorial des martyrs de la déportation) et sur les nécropoles du Vercors. Le format 360° permet de téléporter le spectateur au cœur des lieux de mémoire que l'on souhaite lui montrer, dans des pièces parfois fermées au public. Soucieuse de toujours mieux faire connaître son patrimoine mémoriel, la DPMA poursuit le projet en 2020 avec la réalisation de quatre nouvelles visites virtuelles : le mémorial du Mont-Valérien, le camp du Struthof, le mémorial du Mont Faron et le mémorial des guerres en Indochine.

En 2020, la crise sanitaire et, plus encore, le confinement, ont amené les lieux de mémoire à s'adapter pour maintenir un lien étroit avec leur public.

DES LIEUX QUI S'ADAPTENT

Beaucoup ont utilisé les réseaux sociaux comme relais. L'ONAC-VG a par exemple créé une série d'articles historiques (#confinement #decouvrir) en lien avec les

Une jeune femme visite la prison de Montluc grâce à la vidéo immersive 360° au salon mondial du tourisme à Paris, 14 mars 2019.

© Erwan Rabot



dix HLMN. Les épisodes mettaient alors l'accent sur un personnage, un événement ou le lieu lui-même et informaient le grand public de la reprise de la programmation après réouverture.

Au-delà du lien avec le public, la plupart des cérémonies ayant été maintenues sur les sites dans des formats restreints, les lieux ont aussi adapté leur offre. Une grande diversité de contenus (articles, expositions virtuelles, vidéos, supports pédagogiques, jeux, etc.) a été proposée autour de différents objectifs tels que "commémorer", "se souvenir", "découvrir", "apprendre", "se divertir", "éduquer", etc. Ainsi, à l'occasion de la journée nationale en hommage aux héros et victimes de la Déportation du 26 avril dernier, un message de Pierre Rolinet, ancien déporté du camp de concentration de Natzweiler-Struthof, enregistré pour l'occasion, a été mis en ligne sur le site Internet du haut lieu.

À l'étranger aussi, les missions de défense ont redoublé d'efforts pour maintenir, dans des formats restreints et adaptés, les cérémonies commémoratives qui se tiennent généralement dans les cimetières militaires français.

L'acte de commémorer est donc multiple. De l'action collective pour rendre hommage, il peut être individuel et personnel. La DPMA a donc pensé sa politique mémorielle sous ce double prisme. Le recours aux outils numériques complète et met en valeur l'offre mémorielle traditionnelle, lui donne son sens et a pour vocation d'attirer le plus large public et notamment les jeunes, vecteurs de la cohésion sociale de demain. Aujourd'hui, elle poursuit sa réflexion sur la médiation, la politique des publics ou encore l'articulation des visites en ligne et sur site, la crise sanitaire ayant bouleversé les pratiques commémoratives sur les lieux de mémoire. ■



Grand spectacle au mémorial du Mont Faron proposant une immersion dans l'histoire du débarquement de Provence.

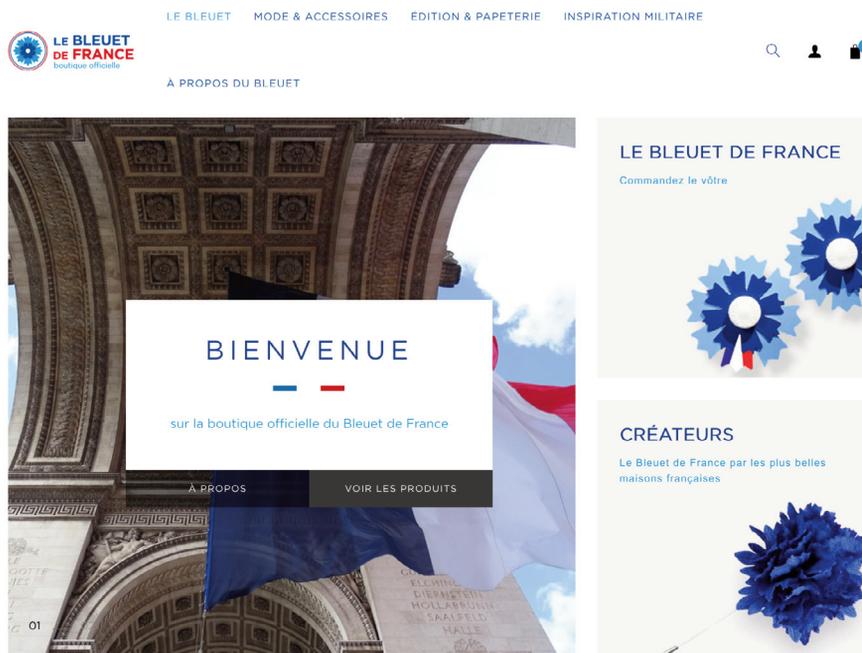
© Patrick Palmesani

LA BOUTIQUE DU BLEUET DE FRANCE

Ouverte en octobre 2020, la boutique du Bleuet de France a pour vocation de diffuser et de rendre accessible le Bleuet au plus grand nombre de Français.

Par leurs achats sur ce site, particuliers, entreprises et institutions contribuent au financement des actions de solidarité et de mémoire du Bleuet de France. Les bénéfices collectés permettront au Bleuet de France d'améliorer le quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants, de pupilles de la Nation, de victimes de guerre et de victimes du terrorisme.

Les produits proposés sont réalisés en collaboration avec des entreprises françaises partageant ses valeurs et l'engagement citoyen et solidaire du Bleuet de France. Leurs savoir-faire contribuent à faire rayonner l'image du Bleuet de France à travers des produits inédits, dans leur grande majorité fabriqués en France, dans nos régions.

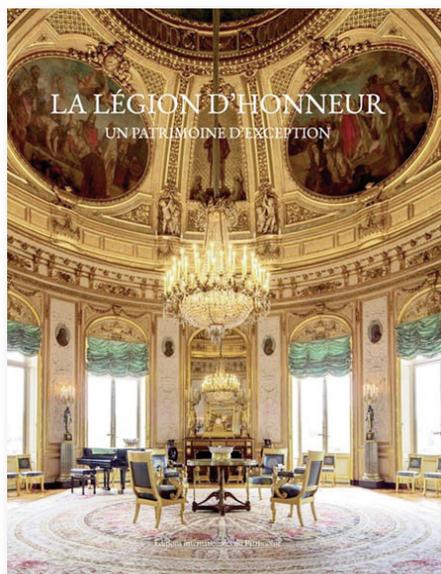


Page d'accueil du site : <https://www.boutique-bleuetdefrance.fr>

1937 - INAUGURATION DU SIÈGE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE



4 décembre 1937 - M. Rivière, ministre des Pensions, inaugure le siège des Plus grands invalides de guerre, au 13 avenue de La Motte-Picquet, Paris 7^e. Au cours de cette inauguration, on reconnaît, de gauche à droite, M. Pierre Régnier, président des « Plus grands invalides », M. Albert Rivière, ministre des Pensions, le colonel Yves Picot, le « Père des Gueules cassées », et M. Henri Queuille, sénateur (au 1^{er} plan à droite).



La Légion d'honneur, un patrimoine d'exception

Une monographie originale

En 640 pages et 525 illustrations, huit auteurs et un photographe présentent pour la première fois l'ensemble du patrimoine de la Légion d'honneur dans un beau livre d'art. Cette monographie originale invite le lecteur à découvrir les richesses de l'Hôtel de Salm, du musée de la Légion d'honneur, du château d'Écouen et de sites moins connus : l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis et l'ancien couvent des Loges, à Saint-Germain-en-Laye, aujourd'hui maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Entre passé et présent

Photographies et propos scientifiques permettent d'appréhender l'architecture des lieux mais également leur histoire et les activités de la grande chancellerie de la Légion d'honneur qu'ils abritent. Entre passé et présent, l'ouvrage rend ainsi hommage aux talents des artistes et des artisans qui ont façonné le patrimoine d'exception de la Légion d'honneur, comme à ceux qui depuis deux siècles servent l'institution et la font rayonner.

Un ouvrage collectif, aux **Éditions internationales du Patrimoine**

Préface du président de la République

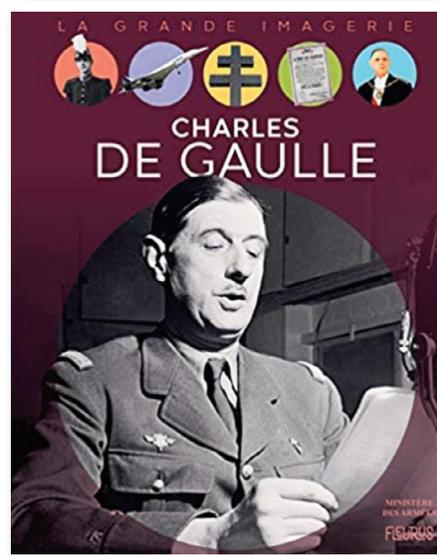
Avant-propos du grand chancelier de la Légion d'honneur

640 pages, 525 illustrations, 119 €

CHARLES DE GAULLE

de Jérôme Maufas

Le général de Gaulle est une figure emblématique de l'Histoire de France. Plusieurs dizaines d'ouvrages lui ont été consacrés, en particulier en 2020, année de commémoration de sa naissance (1890), de sa mort (1970) et de son Appel du 18 juin (1940). Au cœur de cette actualité mémorielle, Jérôme Maufas et les éditions Fleurus proposent aux plus jeunes de (re)découvrir le général de Gaulle. Dans la collection de la Grande Imagerie, un documentaire très illustré retrace sa jeunesse, son parcours militaire, son ascension ainsi que son rôle dans la guerre puis à la tête de la V^e République. L'ouvrage propose aux enfants quelques images du général à découper pour se familiariser avec le héros de la Seconde Guerre mondiale.



coédition Éditions Fleurus - ministère des Armées

Âge (à partir de) : 6 ans

Date de parution : 05/06/2020

Nombre de pages : 32

Prix : 7,95 €

97^E RAVIVAGE DE LA FLAMME

par Raymond Casal

président de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre



La mise en place des drapeaux sur le parvis de l'Arc de triomphe.

Comme chaque année depuis 1924, les plus grands invalides de guerre ont eu l'honneur de raviver la Flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris, en ce jour de fête nationale, avec les jeunes sapeurs-pompiers de la région Bas-Rhin.

Pour cette grande occasion, plusieurs personnalités nous ont accompagnés.

M^{me} Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, en charge des anciens combattants, M. Éric Geneau, ministre conseiller et consul général du Canada, M. le général de brigade Tim Below, attaché de défense près de l'ambassade du Royaume-Uni, M. le général de corps d'armée Christophe de Saint-Chamas, gouverneur des Invalides, M^{me} Caroline Girelli, représentant M^{me} Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'ONACVG, M. le préfet honoraire Patrice Molle, administrateur de la Fondation des plus grands invalides de guerre, représentant le ministre de l'intérieur, M^{me} Martine de Boisdeffre, présidente du

conseil d'administration de l'Institution nationale des Invalides.

La Fondation des plus grands invalides de guerre était représentée par M. Joseph-Émile Serna, trésorier général et membre du conseil d'administration.

L'Association nationale des plus grands invalides de guerre était représentée par son président, M. Raymond Casal, sa vice-présidente, M^{me} Mireille Hincker, son vice-président et secrétaire général, M. Georges Morin, et un membre du conseil d'administration, M. Jean Orlandini.

Plusieurs associations, également présentes, nous accompagnaient. Qu'elles en soient ici remerciées et particulièrement l'Association des mutilés de guerre des yeux et des oreilles, représentée par son président, M. Alain Cuinet, le Comité d'entente des grands invalides de guerre représenté par son président, le général Paul Dodane.

Les incertitudes liées à la crise sanitaire ont limité le



Le président Raymond Casal et la vice-présidente Mireille Hincker déposent la gerbe de l'Association.



Le préfet Patrice Molle et le gouverneur des Invalides déposent la gerbe de la Fondation.

nombre des présences. La cérémonie, pilotée par le comité de la Flamme, s'est déroulée dans une ambiance plus retenue que d'habitude.

Elle a débuté par les dépôts de gerbes sur la dalle sacrée. Deux jeunes sapeurs-pompiers ont déposé au nom de tous leurs camarades de la région Bas-Rhin, M. Molle et le général de corps d'armée de Saint Chamas au nom de la fondation, M. Casal et M^{me} Hincker au nom de l'association.

Pour le ravivage de la Flamme sacrée, le glaive était tenu par M^{me} Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, en charge des anciens combattants, accompagnée de trois jeunes pompiers.

Comme le veut la tradition, la cérémonie s'est achevée par l'hymne national, chanté par l'assemblée *a capella*, la signature du Livre d'or et les salutations des autorités présentes. ■



Le ravivage de la Flamme effectué, ce 14 Juillet 2021, par M^{me} Geneviève Darrieussecq

SOUVENIRS DU 14 JUILLET 2021

par Mireille Hincker

vice-présidente de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre



Le groupe alsacien entouré des représentants de l'ANPGIG.

Le 15 juillet est déjà loin, mais ce n'est pas une raison de ne pas vous transmettre les nombreux messages chaleureux reçus par les jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Rhin après leur voyage à Paris à l'occasion de cette inoubliable cérémonie du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe qui commémore symboliquement l'ensemble des soldats qui sont morts pour la France au cours de l'histoire.

Les jeunes attendaient ce moment propice et la liste des participants s'est vite remplie.

Il a fallu revoir et adapter le programme en situation du mois de juillet qui restait indéfini jusqu'au dernier moment. Il a fallu la réactivité de notre président et de notre comptable Héléna pour arriver à mener à bien cet ambitieux projet.

Les jeunes étaient tous au départ malgré l'heure matinale et de mauvaises conditions météorologiques avec la participation de Mireille Hincker afin de donner le top départ!

Je laisse les jeunes vous transmettre leurs souvenirs.

Joshua trouve que dès le départ une bonne cohésion d'équipe entre les jeunes sapeurs-pompiers et les organisateurs s'est installée. Au cours du voyage de 6 heures, notre « chef » nous a fait visionner une vidéo sur l'Arc de Triomphe et sur l'histoire du Soldat Inconnu afin de nous

préparer à ce grand moment du Ravivage de la Flamme.

Noha a regretté que la pluie a un peu gâché la croisière commentée sur la Seine et ne lui a pas permis de bien voir les monuments de Paris ..., mais fut finalement géniale.

Benjamin a trouvé l'auberge de jeunesse (BVJ Opéra) très belle, notamment le hall d'entrée, les chambres agréables; les repas pris au Flunch et globalement toute la restauration étaient très bien tout au long du séjour. Tous étaient un peu stressés le lendemain matin, notamment par les horaires précis à respecter, car il importait à tous de bien représenter les casernes alsaciennes.

Nathan dit que ce 14 juillet était pour lui le meilleur jour, car « voir le défilé militaire en vrai, bien placés en tribune, reste pour moi un moment inoubliable. Je vais garder ce souvenir toute ma vie ! »

Léocadie a apprécié la visite de l'Institution nationale des Invalides (INI) et la découverte de son histoire. Forte était son émotion d'avoir pu déjeuner avec des invalides qui lui ont raconté leur vécu et la répercussion de leur invalidité sur la vie quotidienne.

Victor a apprécié le quartier libre sur l'esplanade des Invalides qui lui a permis de voir le matériel militaire exposé.



Instants d'émotions et de solennité sous l'Arc de Triomphe.

Louis trouve que le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe est un honneur pour chacun, qu'il soit dans le rang, porte-drapeau ou déposant une gerbe.

Se retrouver devant cette flamme, symbole du sacrifice de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille pour que nous vivions dans un pays libre, qui brûle jour et nuit depuis 1923, est impressionnant.

Pouvoir raviver cette flamme avec un accompagnement de la musique militaire et un énorme drapeau flottant sous la voûte n'arrive qu'une seule fois dans une vie !

Le soir, nous sommes encore allés à la Butte Montmartre pour voir le feu d'artifice, mais malheureusement nous étions trop loin, nous n'avons rien vu. C'était un peu décevant, mais après cette journée-émotion, nous étions tous très fatigués.

Le lendemain, Paris City Tour nous a embarqués pour une visite commentée des principaux monuments de Paris en bus panoramique à double étage. Nous avons adoré cette

balade. Enfin, après un dernier déjeuner au Carré des Invalides de l'INI, nous avons pris le chemin du retour tous déçus que ce voyage se termine si vite.

Remerciements

Les six jeunes qui se sont fait interprètes de leurs camarades tiennent à remercier :

- l'Association nationale des plus grands invalides de guerre et particulièrement le président M. Raymond Casal ainsi que sa fille Laurette, éblouissante par ses connaissances, qui était le guide du groupe pendant les trois jours ;

- les formateurs de l'ADJSP67, particulièrement le lieutenant Carlos Figueirido, le lieutenant Alain Meyer, le lieutenant Michel Mutschler, le sergent-chef Mickael Feurestein, le sergent-chef Frédéric Jost, le sergent-chef Julien Spoherer, le caporal-chef Philippe Noellet, ainsi que les épouses. ■



Le groupe pose devant la dalle sacrée sur laquelle quelques gerbes ont été déposées avant le ravivage de la Flamme.

Exécution des crédits consacrés aux « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » en 2020

Rapporteur spécial : **Marc Laménie**
sénateur des Ardennes (LR)

LES OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL

A. UNE ANNÉE 2020 SANS VÉRITABLE ÉLAN NOUVEAU POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

L'affadissement de l'effort de la Nation en faveur des anciens combattants se manifeste essentiellement au sein du programme 169, et plus particulièrement de la dette viagère, qui compte les pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre et les prestations rattachées, ainsi que la retraite du combattant, et qui mobilise 77,7% des dotations du programme en 2020.

L'évolution des dépenses de la mission suit principalement un principe d'inertie et elle traduit à ce titre la combinaison d'une baisse tendancielle du nombre des titulaires de droits et d'une absence de revalorisation volontariste de la situation de la plupart d'entre eux. Ce manque de volontarisme est illustré

par le maintien du régime actuel de revalorisation des allocations perçues par les anciens combattants, qui avait, ces dernières années, freiné le dynamisme des prestations en deçà du rythme de l'inflation.

1. Une baisse continue du nombre d'allocataires des PMI et retraites du combattant depuis 2010

Entre 2010 et 2020, le nombre d'allocataires des pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre s'est replié de 122.652 personnes soit près de 40 %, ce repli atteignant 482.525 personnes pour les bénéficiaires de la retraite du combattant (environ - 36 %).

Cette déflation du nombre de bénéficiaires des principales prestations versées aux anciens combattants ne saurait toutefois justifier à elle seule la diminution continue des crédits de la mission.

2. Le mécanisme de revalorisation des principales allocations est fondamentalement peu avantageux pour les anciens combattants

Depuis 2005, la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI) est révisée proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE des traitements bruts de la fonction publique de l'État, à la date de cette évolution suivant ainsi les règles du « rapport constant ».

Quant au montant de la retraite du combattant, il est fixé par référence à un nombre de points d'indice de PMI. Il peut donc varier sous l'effet de deux facteurs : le nombre de points d'indice de PMI et la valeur de celui-ci.

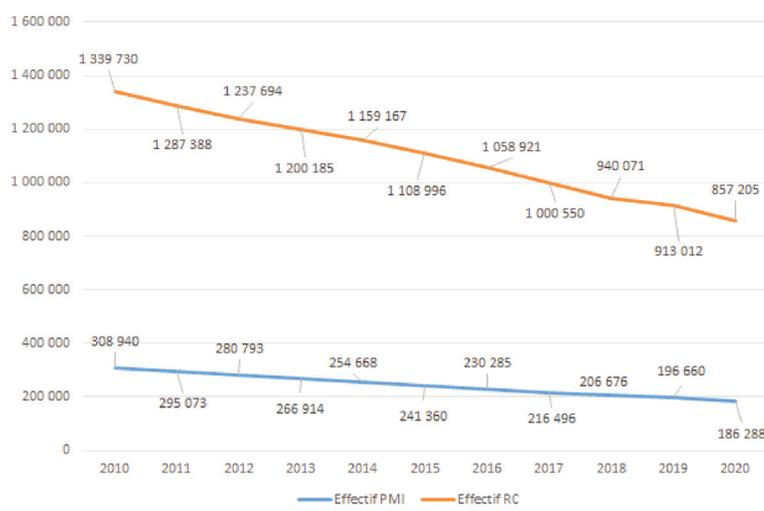
Ce régime du « rapport constant » a le plus souvent conduit à une revalorisation des pensions ne permettant pas de compenser l'inflation, conduisant *in fine* à une perte de pouvoir d'achat pour les allocataires.

D'autres allocations de reconnaissance, en particulier celles versées aux anciens membres des forces supplétives de la guerre d'Algérie et à leurs conjoints survivants, sont, quant à elles, indexées sur l'évolution des prix.

3. Si l'année 2020 a été marquée par une augmentation du point de PMI plus élevée que prévu, cela ne remet pas en cause la faible ambition du Gouvernement vis-à-vis des revalorisations de pensions

L'année 2020 a été marquée par une évolution de la valeur du point de PMI plus dynamique qu'initialement anticipée. Un arrêté du 28 août 2020 a en effet fixé sa valeur à 14,68 euros, en progression de 0,11 euro par rap-

Évolution des effectifs des pensions militaires d'invalidité et des retraites du combattant de 2007 à 2020



Source : rapport annuel de performances pour 2020

LANCEMENT DU PLAN MINISTÉRIEL « AMBITION ARMÉES-JEUNESSE »

port à 2019 (+ 0,75%), alors que la budgétisation initiale prévoyait une augmentation de 0,02 euro.

Dans le même temps, aucune revalorisation spécifique nouvelle de la retraite du combattant n'a été décidée. Cette dernière a donc évolué en fonction de la seule évolution du point de PMI.

Dans ces conditions, la valeur unitaire de la retraite du combattant à la date du 1^{er} janvier 2019 a été portée à 763,36 euros contre 757,7 euros l'an dernier. La retraite du combattant s'est ainsi trouvée revalorisée de 0,8% en 2020 parallèlement au point de PMI.

Le très net ralentissement de l'inflation observé en 2020 (+ 0,5%) a permis d'améliorer légèrement la valeur réelle des deux allocations de reconnaissance. Cet état de fait témoigne pourtant davantage d'un phénomène conjoncturel que d'une démarche volontariste du Gouvernement en faveur de la revalorisation des pensions.

Il convient en effet de relever que le mode d'indexation a joué très défavorablement pour le pouvoir d'achat des allocataires ces dernières années. Ainsi, si les pensions militaires d'invalidité et la retraite du combattant avaient suivi l'inflation entre 2015 et 2019, le niveau des dépenses constaté aurait été supérieur de près de 80 millions d'euros. Cette perte de pouvoir d'achat est d'autant moins acceptable qu'en dehors même de la réduction de son nombre, la recomposition de la population des titulaires de droits engendre spontanément une réduction des dépenses de la mission qui offre des marges de manœuvre pour prévenir une érosion de la valeur réelle des prestations de reconnaissance dues aux anciens combattants. Même si les allocations de reconnaissance versées aux anciens combattants ne sont pas des retraites au sens du code de la sécurité sociale, il serait incompréhensible qu'elles ne bénéficient pas d'un engagement identique de maintien de leur valeur réelle. C'est pourquoi le rapporteur spécial réitère la demande déjà formulée d'une meilleure revalorisation des pensions. ■

Une ambition renouvelée des Armées pour la jeunesse

Pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire subies par de nombreux jeunes Français, le Gouvernement a lancé à l'été 2020, le plan « Un jeune, Une solution ». Ce dispositif vise à accentuer les efforts en faveur de la formation, de l'insertion et de l'égalité des chances.

Dans la ligne droite de ce dispositif « Un jeune, Une solution », le Plan « Ambition Armées-Jeunesse » dont le lancement a été annoncé par Geneviève Darrieussecq (ministre déléguée auprès de la ministre des Armées), réorganise les « dispositifs et politiques jeunesse » du ministère afin de les adapter aux différentes phases du Service national universel (SNU) et de mieux répondre aux aspirations de la jeunesse.

Cela passe notamment par la création d'un parcours défense innovant dès 13 ans, visant à consolider le lien Armées-nation.

Le plan « Ambition Armées-Jeunesse » vise en particulier trois objectifs : relever le défi de l'attractivité des armées, contribuer à la construction d'une citoyenneté active et participer à l'insertion socio-professionnelle, notamment des jeunes les plus en difficulté.

La ministre déléguée auprès de la ministre des Armées a souhaité initier le plan « Ambition Armées-jeunesse » pour réarticuler et renforcer les dispositifs mis en œuvre par le ministère au profit des jeunes à partir de 13 ans. Ces actions sont coordonnées et animées par la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ).

Le plan « Ambition Armées-Jeunesse » permettra de :

- renforcer le rôle social des lycées de la défense (15% de places réservées aux boursiers, plus 10% de places offertes dans les classes préparatoires à l'enseignement supérieur);
- doubler le nombre de Classes de défense et de sécurité globale (CDSG) en les généralisant à tous les départements;

- mobiliser au moins un quart des élèves des grandes écoles de la défense au profit des « cordées de la réussite »;

- maintenir l'effort au profit des établissements scolaires en éducation prioritaire pour l'accès aux stages de 3^e et généraliser le recours à la plateforme « 1^{er} expérience défense » pour valoriser l'offre de stages, de contrats armée-jeunesse et d'apprentissages au ministère en synergie avec la plateforme interministérielle « 1 jeune - 1 solution »;

- augmenter de 300 le nombre de bénéficiaires du Service militaire volontaire (SMV) d'ici 2022 ;

- promouvoir le service civique comme forme d'engagement au sein du ministère des Armées.

Le plan « Ambition Armées-Jeunesse » amplifie ainsi les trois objectifs des dispositifs jeunesse déjà mis en place :

- la citoyenneté : les jeunes contribuent au renforcement de la cohésion nationale, à l'esprit de défense et à la résilience de la Nation.

- l'attractivité : les jeunes découvrent le monde de la défense et ses multiples possibilités d'engagement, en tant que militaire ou civil.

- la justice sociale et l'égalité des chances : les jeunes, notamment ceux en difficulté ou issus de milieux défavorisés, bénéficient de soutien pour s'intégrer dans la société et le monde du travail.

Ce plan permettra également une meilleure répartition territoriale des dispositifs avec un effort prononcé vers les territoires qui bénéficiaient peu des actions du ministère, en particulier les espaces sans emprise militaire.

Il renforce également le suivi et la valorisation du lien initié entre les jeunes et la défense à travers un parcours d'engagement innovant découpé selon plusieurs phases complémentaires, intégrant pleinement la montée en puissance du SNU. ■



Véhicules adaptés, fauteuils roulants et autres engins d'aide aux déplacements

La mobilité de tous est inscrite comme droit fondamental dans le corpus législatif et réglementaire. Les fauteuils roulants (FR) et les autres engins d'aide aux déplacements (EDP) contribuent à rendre effectif ce droit à la mobilité.

Les fauteuils roulants dans les véhicules à moteurs de moins de 9 places

Pour une utilisation dans un véhicule automobile personnel (conducteur ou passager), tout fauteuil roulant (manuel ou électrique), occupé par une personne, doit avoir satisfait aux tests de la norme NF ISO 7176-19 en vigueur (publiée en version française en 2014) et accessible auprès de l'éditeur AFNOR.

Cette norme règlemente l'utilisation de dispositifs de mobilité montés sur roues et destinés à être utilisés comme sièges dans des véhicules à moteur.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le guide « **MTE-DMA-2021-Guide pour les utilisateurs de fauteuils roulants se déplaçant dans un véhicule personnel. Cadre réglementaire et recommandations pour une solution globale Véhicule / Fauteuil** », disponible sur le site internet de la fondation :

👉 www.invalidesdeguerre.org, rubrique « Documentation - Handicap »

Ce guide rappelle les règles et donne des conseils pour améliorer la sécurité des personnes utilisant leur fauteuil roulant dans un véhicule à moteur de moins de 9 places.

Il précise le cadre normatif s'appliquant aux fauteuils roulants utilisés dans un véhicule personnel. Il donne aussi le cadre réglementaire :

- pour l'ancrage automatique du fauteuil roulant ;
- pour les véhicules personnels utilisés par une personne en fauteuil roulant.

Il apporte enfin des conseils et recomman-

dations sur le choix du fauteuil roulant et sur le choix d'un véhicule destiné à transporter la personne en développant le cas de la conduite en fauteuil.

Ce guide s'adresse à toutes les personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique souhaitant se déplacer dans un véhicule personnel, que ce soit en tant que passager ou conducteur.

Il sera également utile à tous les professionnels amenés à conseiller ces personnes (prestataires de santé), à les transporter et à les accompagner (Instituts de santé, proches aidants, etc.).

Autre source incontournable du fait de sa

compétence médicale, scientifique et technique en appareillage et sa vocation particulière de spécialiste du fauteuil roulant, le Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés (CERAH), intégré à l'Institution nationale des Invalides, a pour mission la recherche en matière de handicap moteur.

Il dispose sur son site internet <https://mobile.cerahtec.fr/fr/> d'une base de données des matériels revendiqués par leur fabricant comme pouvant être utilisés en tant que siège dans un véhicule automobile : <https://mobile.cerahtec.fr/doc/crash-testes.pdf> »

Vous y trouverez également d'autres guides pratiques sur les choix de fauteuils.



Guide pour les utilisateurs de fauteuils roulants se déplaçant dans un véhicule personnel

Cadre réglementaire et recommandations pour une solution globale « véhicule / fauteuil »



Avril 2021



Les parcs nationaux accessibles à tous



Les parcs nationaux de France et l'Office français de la biodiversité (OFB) vous proposent de découvrir la 3^e édition actualisée et enrichie du guide « **Les parcs nationaux accessibles à tous** ».

Son objectif n'a pas changé : vous faire découvrir l'intégralité des services dédiés aux personnes en situation de handicap dans les parcs nationaux, pour profiter de la nature et mieux la connaître.

Nombre d'entre eux ont été réalisés avec le soutien de GMF, mécène des parcs nationaux sur le thème « **La nature en partage** ».

Au fil des pages, retrouvez :

- ▣ les outils de découverte mis à disposition dans les parcs nationaux ;
- ▣ les lieux d'accueil et de séjour labellisés *Tourisme & Handicap* ;
- ▣ les itinéraires de randonnées *Promenade confort* ;
- ▣ les hébergements, sorties et visites de sites estampillés *Esprit parc national*.

Pour chaque parc national, les points d'information, les hébergements et lieux de restauration, les points d'intérêts et les services sont déclinés selon une logique géographique de proximité afin de faciliter l'organisation d'une balade à la journée ou d'un séjour.

Le guide est disponible en téléchargement sur le site internet de la fondation :

🖱 www.invalidesdeguerre.org, rubrique « Documentation - Handicap »

Les marques et labels

Tourisme & Handicap

La marque d'État *Tourisme & Handicap* vise à favoriser l'accueil et les loisirs des personnes en situation de handicap, valorise les établissements labellisés et participe au développement du tourisme durable.

Elle est accordée à des sites touristiques, des offices de tourisme, des activités de loisirs, des établissements de restauration et d'hébergement, des bâtiments neufs ou anciens, adaptés à l'accueil de personnes en situation de handicaps auditif, mental, moteur ou visuel.

www.tourisme-handicaps.org

Esprit parc national, une marque inspirée par la nature

La marque collective *Esprit parc national* vous permet de vous rapprocher de la nature et de vous déconnecter, le temps d'un séjour, du rythme trépidant de la vie contemporaine. Propriété de l'Office français de la biodiversité, elle est déployée dans les parcs nationaux de France.

Esprit parc national remet l'échange et la rencontre au centre de son séjour. À travers le partage avec des hommes et des femmes passionnés par leur terroir et par leur savoir-faire, chacun pourra renouer avec l'authenticité pour une approche différente des parcs nationaux, été comme hiver.

Des hébergements et des sorties *Esprit parc national*, sont également reconnus *Tourisme & Handicap* ou simplement accessibles à certains types de handicap.

www.espritparcnational.com

Promenade Confort

Ce label local déployé par le conseil départemental de la Savoie valorise les parcours courts, « roulants », offrant peu de dénivelé. Ces parcours, à découvrir notamment sur le territoire du Parc national de la Vanoise, bénéficient d'aménagements permettant de faire des pauses durant la balade.

Nos camarades décédés

AFN

Albert Engels, brigadier, décédé le 16 avril 2020

Francis Allemand, soldat, décédé le 27 mars 2020 à Gray (Haute-Saône)

Raymond Avenet, soldat, décédé le 18 avril 2021 à Chambray-Lès-Tours (Indre-et-Loire)

Louis Deguine, lieutenant, décédé le 15 juillet 2020 aux Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône)

Raymond Gourdeau, soldat, décédé le 28 février 2021 à Orléans (Loiret)

André Horvais, soldat, décédé le 6 mai 2021 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)

Paul Kauffmann, soldat, décédé le 20 octobre 2020 à Saint-Bernard (Ain)

Alexandre Markowski, soldat, décédé le 12 juin 2019 à Tours-en-Savoie (Savoie)

DÉPORTÉ-RÉSISTANT

Georges Kieffer, sous-lieutenant, décédé le 14 mars 2021 à Dinan (Côtes-d'Armor)

Annick Prigent, sous-lieutenant, décédée le 9 mai 2020 à Lamballe (Côtes-d'Armor)

T.O.E.

Bernard Caillet, sergent-chef, décédé le 11 février 2021 à Vidauban (Var)

François Négrobar, sergent-chef, décédé le 25 avril 2021 à Gonesse (Val-d'Oise)

HORS GUERRE

Gilbert Sommier, maréchal-des-logis, décédé le 10 avril 2021 à Suresnes (Hauts-de-Seine)

« À votre écoute » : une plateforme téléphonique au service du monde combattant



Soucieux d'apporter un service toujours plus performant à ses ressortissants, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (l'ONACVG) lance le dispositif « À votre écoute ». Ce service instaure une ligne téléphonique via un numéro vert pour accompagner et apporter des réponses adaptées aux ressortissants de l'ONACVG qui accomplissent des démarches en matière de reconnaissance et de réparation, de pensions, de droits accessoires, de mentions, d'indemnisations, de voyages sur les tombes, ou ceux ayant des questions liées aux monuments aux morts.

« Nous avons mis en place un numéro gratuit afin de guider au mieux les personnes dans leurs démarches liées à la Reconnaissance et la Réparation. La mise en œuvre de cette plateforme téléphonique nationale nous permet de nous adapter aux nouveaux usages en proposant une couverture horaire plus étendue et homogène. Situés à Caen, ce sont des agents de l'ONACVG, confirmés, qui ont exercé leurs fonctions dans les services centraux ou de proximité, qui connaissent la réalité de la cause combattante, qui sont amenés à donner des réponses par téléphone aux ressortissants. Ce dispositif « À votre écoute » s'inscrit dans un programme plus large de numérisation des procédures et d'amélioration de la chaîne de traitement administratif. Cette plateforme téléphonique est complémentaire avec notre maillage territorial. Nous continuerons, bien entendu, à assurer un accueil physique du public dans nos services départementaux », explique Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'ONACVG.

Le numéro est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Cotisations à l'Association

Montants 2022

Membres actifs	: 36 €
Membres bienfaiteurs	: 50 €
Veuves	: 1 €

La cotisation doit être versée au siège national dont le numéro de compte-chèques postal est 020 57 717 46 T (excepté pour nos camarades d'Alsace qui doivent la verser à leur comité).

Mise à jour de la carte

Pour ceux qui désirent mettre à jour leur carte de membre, il est possible de l'adresser au secrétariat national, accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle leur sera retournée après apposition du cachet millésimé.

☛ Dons

Reçu fiscal

Les règles fixées par l'administration fiscale empêchent l'association de délivrer des reçus fiscaux.

En revanche, selon les termes de l'article 200-1a du Code général des impôts : « Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons au profit de fondations reconnues d'utilité publique. »

En conséquence, si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, adressez votre don à la **Fondation des plus grands invalides de guerre**.

LE GRAND INVALIDE

Organe de la Fondation
des plus grands invalides de guerre

n° 818 - juillet-septembre 2021

trimestriel - 99^e année

siège : 13, avenue de La Motte-Picquet
75007 Paris

directeur de la publication : André Auberger

rédacteur en chef : Bernard Le Ferran
relecteurs : Josette Casal - Sophie Le Ferran

imprimeur : Burlet Graphics - 12, rue de Lyon - 94700 Maisons-Alfort

commission paritaire : 0125 A 06338
3^e trimestre 2021 - ISSN 1162 - 5031